

Suite aux affirmations du Président Flosse sur Polynésie première, le dimanche 8 septembre, selon lesquelles il serait salarié de Monsieur Oscar Temaru, Monsieur Regnault tient à préciser qu'il déposera une plainte en diffamation.

Il est scandaleux que le Président du pays cautionne ainsi des rumeurs qui ne reposent sur aucun fondement.

Lorsqu'à deux reprises M. Regnault a obtenu un contrat d'un mois (et un mois seulement) c'était pour faire un travail historique au service de tous les Polynésiens. Dans le premier cas c'était pour répondre à la promesse du Président Sarkozy qui ouvrait les archives jusque-là fermées aux chercheurs. Son travail a débouché sur une résolution de l'APF votée à l'unanimité et Monsieur Fritch est allé récemment rencontrer la Ministre de la Justice pour que ce travail débouche sur la révision du procès.

La seconde fois, c'était également pour mettre à jour une histoire méconnue des Polynésiens : les relations avec l'ONU. Le livre qui a été tiré de ce travail est critiqué par ceux qui ne l'ont pas lu. Il apporterait pourtant beaucoup de sérénité dans le débat politique si les éléments qu'il contient était porté à la connaissance des responsables politiques.

Jean-Marc REGNAULT